

-----  
**Mairie de TREMBLECOURT**

# Compte-rendu du Conseil municipal Du vendredi 6 avril 2018

---

**Présents** : CHRETIEN Béatrice ; CHRETIEN Marie-Jeanne ; COLIN Francis ; JANNEL Danièle ; JEMPF Etienne ; MICHEL Jérôme ; NOEL Danielle, PATARD Frédéric.

**Étai(en)t excusé(s)** : /

**Étai(en)t absent(s)** : CHRETIEN Bernard

Mr MICHEL Jérôme est nommé secrétaire de séance.

*Le compte-rendu du précédent conseil (9 mars 2018) avait été remis à chaque conseiller municipal dans les jours suivants. Il n'y a pas eu de modification, de complément ou de remarque de la part des conseillers.*

## 1. (Délibération 13/18) Budget primitif 2018 - Commune

Le Maire soumet le détail des dépenses et des recettes de fonctionnement et d'investissement de la commune prévues pour l'exercice 2018.

Les principales dépenses 2018 porteront sur l'aménagement de la place de l'église, les travaux en forêt, l'aménagement du cimetière, l'équipement de la salle au rez de chaussée de la mairie pour la tenue de réunion, les aménagements à côté de l'école pour l'accessibilité. Diverses signalisations routières et défenses incendies sont également en préparation.

Au niveau des recettes sont attendues cette année : les subventions pour l'aménagement de l'église (Réserve parlementaire, Région et Etat), une diminution des compensations pour le contrat aidé de la médiathèque, une stabilisation des dotations de l'état, la vente des grumes de bois.

Les conseillers votent les propositions suivantes :

- Section de fonctionnement : dépenses et recettes équilibrées à 271 972.76 €
- Section d'investissement : dépenses et recettes équilibrées à 118 044.42 € (dont 50 800 de RAR en dépenses et 28 738 de RAR en recettes)

Pour : 8

Contre : 0

Abstention : 0

## 2. (Délibération 14/18) Budget primitif 2018 - Service Eau

Le Maire soumet le détail des dépenses et des recettes de fonctionnement et d'investissement du service de l'eau prévues pour l'exercice 2018.

La principale évolution tient en la prévision des travaux de remplacement des tuyauteries au château d'eau par la mobilisation de crédit au compte 2315 en investissement. Recettes et dépenses courantes sont maintenues au même niveau.

Les conseillers votent les propositions suivantes :

- Section d'exploitation : dépenses et recettes équilibrées à 45 067.70 €
- Section d'investissement : dépenses et recettes équilibrées à 26 489.35 €

Pour : 8                      Contre : 0                      Abstention : 0

### 3. (Délibération 15/18) RGPD - Convention de mutualisation avec le centre de gestion

(RGPD : Règlement Européen de Protection des Données)

A partir du 25 mai 2018, obligation est donnée à chaque collectivité (mais aussi à chaque entreprise ou entité utilisant des données personnelles de manière informatique) de mettre en place un délégué à la protection des données (DPD). Ses missions sont les suivantes :

- Informer et renseigner la personne traitant les données
- Contrôler le respect du règlement européen en matière de protection des données
- Conseiller sur la réalisation d'études d'impact sur la protection des données et en vérifier l'exécution
- Coopérer avec l'autorité de contrôle (CNIL) et en être le point de contact pour la collectivité.

Le délai pour réaliser l'analyse d'impact laissé par la CNIL est de 3 ans.

Le centre de gestion est labellisé depuis 2015 par la CNIL pour sa mission de « Correspondant Informatique et Liberté ». Son conseil d'administration a donc souhaité mutualiser cette fonction à l'ensemble des collectivités en mettant à disposition les délégués DPD.

Le coût pour la commune serait de 0.057% de la masse salariale, à savoir 4.72 € annuel pour la commune.

Le conseil se prononce pour la participation à cette mutualisation.

Pour : 8                      Contre : 0                      Abstention : 0

### 4. (Délibération 16/18) Devis de réfection de voirie

Des devis de réfection de voirie ont été demandés en début d'année.

L'entreprise Viriot a établi un premier devis comportant :

- Le rebouchage des nids de poule dans le village, estimé à 1 830.00 € HT
- La remise en état d'une grille avaloir Impasse des Noyers : 490.00 €HT

Le conseil municipal autorise la conclusion des ces travaux.

Pour : 8                      Contre : 0                      Abstention : 0

## 5. (Délibération 17/18) Devis pour travaux au cimetière

Le maire rappelle aux conseillers la création d'un ossuaire au cimetière communal en 2015 et les travaux de recherche des concessions échues et non renouvelées : les concessionnaires ont été contactés soit directement, soit par apposition d'une signalisation devant la tombe depuis fin octobre 2017. Plusieurs de ces concessions ont été renouvelées, et les autres sont reprises par la commune. Il est proposé de procéder cette année à la reprise matérielle de trois des ces emplacements (enlèvement des monuments, exhumation des restes et transfert dans l'ossuaire).

Il s'agit d'autoriser le maire à signer le devis de l'entreprise Pompes Funèbres Robert d'un montant de 1 650 € HT

Cette somme est un maximum : en fonction des travaux et de ce qui se révélera sur le terrain la facturation sera adaptée.

Pour : 8      Contre : 0      Abstention : 0

## 6. (Délibération 18/18) Aide aux vacances

Sur proposition du maire, le conseil municipal décide de mettre en place l'aide aux vacances pour les enfants jusqu'à 11 ans domiciliés dans la commune.

Cette aide est fixée à 50€ maximum par an et par enfant, pour les séjours en centre de loisirs, avec ou sans hébergement, ou tout autre séjour collectif organisé par un organisme agréé.

Il conviendra d'adresser les pièces justificatives du séjour de l'enfant à la mairie avant le 30 novembre 2018, accompagnées de la facture acquittée (comprenant les coordonnées de l'organisateur agréé, le prix du séjour, le montant pris en charge par la CAF et le coût résiduel acquitté par la famille) et d'un RIB.

Pour : 8      Contre : 0      Abstention : 0

## 7. (Délibération 19/18) Subvention aux associations

Le conseil municipal décide, à la vue de ce qui a été fait les années précédentes, et des demandes reçues de verser les subventions suivantes en 2018 :

- 200 € à l'ADAPA de Meurthe-et-Moselle,
- 110 € à Brancion Centre de soins Infirmiers, Royaumeix
- 50 € à ACT - Radio Décllic - 54840 Villers le Sec
- 50 € pour le concours national du prix de la résistance et de la déportation
- 200 € à l'association Anim'Haye pour la mise en place d'une nouvelle manifestation (Fête à la noix)

Une étude sera réalisée sur la possibilité de mettre à la salle de l'amitié une prise adaptée pour les manifestations (de type brocante) afin de répondre à la demande de l'association Anim'Haye.

Pour : 8      Contre : 0      Abstention : 0

## 8. (Délibération 20/18) Renouvellement du contrat d'agent de médiathèque

Lors du dernier conseil municipal, les nouvelles contraintes concernant les contrats aidés ont été présentées aux conseillers, ainsi que des simulations du coût global du salarié (ces nouveaux contrats sont moins attractifs que les précédents CUI-CAE, à savoir une prise en charge par versement d'une compensation de l'Etat de l'ordre de 40 à 50% contrairement à 60 - 80% auparavant). Les conseillers qui étaient absents à cette séance ont pu consulter ces simulations depuis. Certains points restaient à éclaircir. Il nous a été confirmé que pour les nouveaux contrats PEC, il y a toujours l'exonération d'une partie des charges patronales.

Les simulations ont été revues. Elles évaluent la somme qu'il reste à charge à la commune pour l'emploi du salarié une fois les aides récupérées (les autres charges de fonctionnement ne sont pas prises en compte). Pour les années précédentes (de 2014 à 2016), le coût annuel était de l'ordre de 5 300 €. Pour un contrat PEC (dans les conditions minimales : 20 h par semaine, avec formation non qualifiante) le coût serait de 7400 €. Sans ce type de contrat, en embauchant une personne au SMIC horaire, le coût annuel serait équivalent pour seulement 10 h par semaine.

Les conseillers débattent. La solution consistant à employer une personne pour 10 h (ou moins) par semaine est tout de suite éliminée, car le nombre d'heures effectives d'ouverture serait trop faible). Au regard des sommes annoncées, tenant compte que d'autres charges de fonctionnement viennent s'ajouter, certains s'inquiètent et se demandent si la commune a vraiment les moyens de supporter de telles charges. On s'interroge quant au taux de fréquentation. Les usagers doivent prendre conscience des efforts faits par la commune, et on convient que les tarifs et conditions d'inscription doivent être revus.

Finalement, le conseil municipal décide de créer un nouveau contrat aidé PEC (Parcours Emploi Compétences) de 12 mois renouvelable pour le poste d'agent de médiathèque pour une durée hebdo de 20 heures, et charge le maire de passer une convention avec Pôle Emploi ou la Mission Locale pour la création du PEC et de procéder au recrutement.

Pour : 6      Contre : 0      Abstention : 2

## 9. Questions diverses et informations :

- Accueil stagiaire mairie

Une formation universitaire de secrétaires de mairie a été mise en place cette année en partenariat avec le centre de gestion en juin-juillet.

- Syndicat intercommunal scolaire

En cas de fermeture effective d'une classe à l'école de Tremblecourt le SIS envisage d'utiliser une salle de la commune qui pourrait entre autre servir de salle de restauration pour les enfants de maternelle, et ainsi leur éviter le trajet aller-retour jusqu'à Domèvre entre midi. Si un aménagement était nécessaire, serait à la charge du SIS. Les conseillers acceptent cette éventualité.

La séance est levée à \_\_\_\_23 h 30\_\_\_\_\_